

La médiation au service du dialogue social en entreprise : *Mieux connaître les acteurs du dialogue social pour mieux les accompagner*

Durée : 1 jour, réparti en deux demi-journées

Résumé

En tant qu'outil de prévention et de résolution des conflits en entreprise, la médiation peut s'avérer une ressource intéressante pour les acteurs du dialogue social (représentants de la direction, représentants élus des salariés, délégués syndicaux et représentants de sections syndicales) pour les aider à faire face aux enjeux externes qui les impliquent, ainsi qu'aux enjeux internes qui les concernent.

Cette formation, destinée aux médiateurs pas ou peu spécialistes des questions de dialogue social en entreprise, a pour vocation de les aider à mieux cerner le cadre, le fonctionnement et les enjeux des acteurs du dialogue social, dans la perspective d'identifier le rôle qu'ils peuvent jouer auprès d'eux.

Animée par une avocate et médiatrice intervenant en droit du travail, et une facilitatrice des relations sociales au travail, également médiatrice, cette formation s'appuie à la fois sur des apports théoriques et sur des apports expérimentiels issus de cas d'intervention.

Objectifs de la formation

- Cerner le cadre réglementaire qui régit la mise en place et le fonctionnement du CSE
- Comprendre le système relationnel dans lequel s'inscrivent les acteurs du dialogue social
- Identifier le rôle et la place potentiels du/de la médiateur-riche auprès du CSE et des délégués syndicaux

Public

- Médiateurs-rices non spécialistes des questions de dialogue social

Programme

Première demi-journée :

1. Les acteurs du dialogue social et leurs rôles :

- a. Statut juridique du CSE et moyens attribués (heures de délégation, budget.s)
- b. Rôles et attributions du CSE (entreprises de moins / de plus de 50 salariés) et articulation avec ceux des délégués syndicaux
- c. Installer le cadre organisationnel et relationnel du CSE : le Règlement Intérieur, mais pas que ! (Illustrations)
- d. Présentation succincte des Formations communes

2. Les conflits au sein des instances de dialogue social :

- a. Types de conflits
- b. Cartographie des intervenants auprès du CSE (experts, médiateurs, facilitateurs, avocats, etc.)

Intercession

Réflexion durant l'intercession sur une situation vécue interrogante/perturbante sur la place/le rôle du/de la médiateur-riche, en s'appuyant sur une grille d'analyses fournie par les formatrices.

Deuxième demi-journée :

Temps de partage d'une trentaine de minutes consacré aux expériences apportées en rapport avec l'exercice proposé durant l'intercession.

2. Les conflits au sein des instances de dialogue social (suite) :

- c. Impacts des réformes successives : vers un nouveau paradigme du dialogue social ?
- d. Illustration d'un cas d'intervention (industrie bretonne)

3. Les conflits collectifs au travail :

- a. Rôle et responsabilité du CSE en cas de conflits dans les relations professionnelles
- b. Dispositifs de prévention des risques de conflits au travail : illustrations (CPRI, ODDS, réseau national...)
- c. Le cas singulier du harcèlement : de quoi parle-t-on ? Quelle responsabilité du CSE ? Quel rôle peut jouer le médiateur ?

NB : à l'issue de chaque séquence, nous porterons notre attention sur la place et le rôle que peuvent jouer les médiateurs-rices auprès des acteurs du dialogue social, au regard du cadre réglementaire et du système relationnel propre à l'entreprise, dans la perspective d'enrichir et d'outiller leur pratique professionnelle.

Aspects pratiques

- Tarifs : cf. site internet de l'ANM
- Dates : 4^{ème} trimestre 2021
+ éventuellement, une séance de retour d'expériences en janvier 2022
- Lieu : en distanciel
- Nombre de participants : 10 au maximum

Intervenantes

- Améline MOREAU : avocate indépendante en droit du travail et médiatrice
- Aurélie MARLOIE : médiatrice et formatrice des relations sociales, fondatrice de OKA